



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAP (02001)

ANNEXE 2 DU REGLEMENT DE CONSULTATION

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Prestation de mise en place d'un dispositif médical pour l'assistance aux personnes malades et accidentées lors des manifestations organisées par la ville de Marseille.

Numéro de la consultation : 23_0262

Procédure de passation : Procédure adaptée

DÉTAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Les quantités portent sur une durée de quatre (4) ans. Elles ne sont données qu'à titre indicatif, elles n'ont aucune valeur contractuelle et sont susceptibles de varier lors de l'exécution du marché.

Prestation		Prix unitaire en € HT	Quantité	Prix total en € HT
Forfait pour 6 heures de manifestation	Forfait 6 heures d'intervention d'un dispositif composé : - d'un médecin urgentiste, - de ses matériels médicaux de première intervention (sac premiers secours).€ HT	4€ HT
	Forfait 6 heures d'intervention d'un dispositif composé : - d'un médecin urgentiste, - d'un infirmier, - de ses matériels médicaux de surveillance et de réanimation.€ HT	85€ HT
	Forfait 6 heures d'intervention d'un opérateur de régulation€ HT	4€ HT
Forfait par heure au-delà du forfait de 6 heures	Forfait horaire d'intervention d'un dispositif composé : - d'un médecin urgentiste, - de ses matériels médicaux de première intervention (sac premiers secours).€ HT	4€ HT
	Forfait horaire d'intervention d'un dispositif composé : - d'un médecin urgentiste, - d'un infirmier, - de ses matériels médicaux de surveillance et de réanimation.€ HT	85€ HT
	Forfait horaire d'intervention d'un opérateur de régulation€ HT	4€ HT
Montant total en € HT			€ HT

NOTA :

Le candidat veillera à la concordance entre les prix indiqués au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et ceux portés à l'article 1 de l'annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE). En cas de discordance entre ces prix, ce sont les prix figurant à l'article 1 de l'annexe 1 de l'AE qui prévaudront et le DQE sera corrigé en conséquence.